



ARIFTS site Nantais

ÉPREUVE D'ADMISSION 2022 A L'ENTREE EN FORMATION CAFERUIS

Photo

Fiche d'inscription

Candidat

Madame

Monsieur

NOM :

PRENOM :

Adresse Personnelle :

N°: Rue

Code postal :

Ville :

Date de Naissance :/...../.....

Lieu de Naissance :

Téléphone personnel :

Portable :

e-mail :

Situation Professionnelle Actuelle

Dénomination de l'employeur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Lieu de travail (si différente de l'employeur) :

Adresse:

Code postal : Ville :

Téléphone : e-mail :

Directeur en poste du secteur privé

Directeur en poste du secteur public

Directeur adjoint

Chef de service

Cadre socio-éducatif

Conseiller socio-éducatif

Autres :

Directeur administratif d'association

Formateur ou cadre du secteur social

Psychologue

Cadre hors secteur social

Profession paramédicale :

Demandeur d'emploi

Date d'entrée en fonction :

Accès à la formation

La formation préparant au diplôme du CAFERUIS est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions prévues selon l'arrêté du 04 octobre 2016 :

- Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'État et visé à l'[article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles](#) ;
- Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II ;
- Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle. Aucune expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés au 3° occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire ;
- Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dont six mois dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.
- Les candidats fournissent des attestations de leur (s) employeur (s) justifiant de fonctions et/ ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) ;
- Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'État et visé par l'[article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles](#), et de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'[article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles](#) ;
- Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation, délivrée à la demande du candidat doit être délivrée par ENIC-NARIC (www.ciep.fr/enic-naric-france).

L'épreuve de sélection

L'épreuve de sélection consiste en un entretien oral après étude du dossier du candidat d'une durée de 30 minutes qui doit permettre d'apprécier les aptitudes et motivations du candidat au regard du projet de formation, la cohérence avec son projet professionnel, les capacités à s'inscrire dans un parcours de formation.

L'entretien doit permettre de :

- préciser au candidat les objectifs et les contraintes de la formation,
- apprécier les aptitudes et motivations du candidat au regard de son projet de formation et de la fonction d'encadrement,
- évaluer la cohérence de son projet professionnel,
- recueillir les demandes d'allègements envisagés en fonction de son parcours, ses qualifications et sa situation professionnelle,

- évoquer le nécessaire investissement en termes de travail personnel,
- clarifier les conditions de sa participation et le financement envisagé.

Seront pris en compte son adhésion au projet pédagogique CAFERUIS ARIFTS, ainsi que sa capacité à communiquer.

Cet entretien est évalué sous forme d'une note portée sur 20.

Le candidat dispose de 5 minutes pour présenter son parcours professionnel et de formation, sa motivation argumentée à entrer en formation et à poursuivre un parcours de formation au CAFERUIS, ainsi que ses représentations des fonctions d'encadrement.

A l'issue de l'épreuve, le directeur d'établissement ou son représentant réunit les membres de la commission d'admission pour un travail d'harmonisation de leurs évaluations, et leurs commentaires.

Chaque candidat reçoit la notification de son résultat par courrier. Les candidats admis devront confirmer sous quinzaine leur entrée en formation. **L'admission sur la liste principale ou la liste complémentaire reste valable 3 ans.** L'admission n'est valable que pour l'ARIFTS.

Diplômes scolaires, universitaires et professionnels *(joindre les photocopies)*

| Diplôme | Niveau du diplôme* | Date d'obtention | Établissement de formation |
|---------|--------------------|------------------|----------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

* Si nécessaire, se reporter au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Site internet : www.cnpc.gouv.fr

Date limite d'inscription

Le dossier d'inscription complet devra nous parvenir au plus tard **le 1^{er} mars 2022 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) par envoi recommandé avec accusé de réception à ARIFTS Site Nantais – Pôle FEM - Cité de la Formation Santé/Social – 10 rue Marion Cahour - 44400 REZE.

Tout dossier parvenu incomplet ou adressé après cette date sera rejeté.

Dates de l'épreuve d'admission

31 mars 2022.

J'autorise la mise en ligne de mon nom sur la liste d'admission sur le site internet de l'ARIFTS Site Nantais.

Date et signature :

Pièces à joindre

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée,
- Un curriculum vitae en trois exemplaires présentant de façon détaillée la trajectoire professionnelle, les formations initiales et continues suivies par le candidat,
- Les pièces justificatives relatives aux diplômes, aux formations continues suivies (date, durée et contenu détaillé).
- Les pièces justificatives relatives à l'expérience professionnelle (certificat de travail, attestation de l'employeur),
- Une photocopie d'une pièce d'identité,
- Une lettre de motivation en trois exemplaires présentant sa fonction actuelle, les raisons de son choix pour la fonction d'encadrement par la voie de la formation continue et sa représentation de cette fonction. Les éléments détaillés dans cette lettre serviront de support à l'entretien qui sera noté.
- Une prévision des prises en charge financière,
- Chèques bancaires libellés à l'ordre de l'ARIFTS
 - Règlement des frais de dossier : 50 € non remboursables,
 - Règlement des frais d'inscription à la sélection : 130 €

Dossier à retourner à

**ARITS Site Nantais
Pôle FEM
A l'attention de Corinne LECONTE
10, rue Marion Cahour
44400 REZE**

Personnes à contacter :

Responsable de la formation : Emmanuelle ROBERT - 02 40 75 92 75 – e.robert@arifts.fr

Coordnatrice de la formation : Stéphanie LABARRE – 02 40 75 99 04 – s.labarre@arifts.fr

Assistante de la formation : Corinne LECONTE – 02 40 75 94 00 – c.leconte@arifts.fr